

> HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

S'approprier les différents thèmes du programme

Histoire / classe de Troisième

Thème 3 - Françaises et Français dans une République repensée

- 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie
- La V^e République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation
- Femmes et hommes des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques

Extrait du programme du cycle des approfondissements, BOEN n°11 du 26 novembre 2015.

Pourquoi enseigner le thème « Françaises et Français dans une République repensée » en classe de Troisième ?

L'intitulé du thème fournit des indications. Il aborde l'histoire de la France dans ses aspects politiques et sociaux de la Libération (1944, qui est aussi l'année de l'ordonnance du 21 avril 1944 accordant aux femmes le droit de vote) à la fin des années 1980 où une alternance rapide, mais régulière, s'est mise en place au sein de la V^e République.

L'expression de « République repensée » renvoie à deux périodes essentielles. La première est la période 1944-1947. Le programme du Conseil National de la Résistance (15 mars 1944) initie une refondation de la République dans un sens plus social, et une nouvelle République voit le jour en 1946, non sans difficultés. 1947 marque la fin définitive de l'union de la Résistance avec l'entrée dans la guerre froide. **La seconde période est la période 1958-1962. En 1958 et 1962,** la V^e République du général de Gaulle instaure des institutions et des pratiques démocratiques renouvelées, qui se stabilisent et sont capables de permettre l'alternance (1981) et de supporter la première cohabitation (1986-1988).

La référence explicite aux « Françaises et aux Français » invite à mettre l'accent sur une histoire mixte de la société. Celle-ci est d'autant plus importante que pendant cette période, et particulièrement à partir des années 1960, la place et les droits des Françaises dans la société évoluent fortement, tandis que l'on s'interroge sur la place de la jeunesse ou de la population immigrée.

Problématique : comment une République renouvelée fait-elle face aux transformations de la société française depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1980 ?

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que la démocratie française évolue et que les institutions changent. La République n'est pas un objet figé. Le programme précise que « l'histoire permet ainsi de contextualiser l'étude des institutions républicaines, des principes et des pratiques politiques, réalisée aussi dans le cadre de l'EMC » ;
- que la République est toujours confrontée à de nouveaux défis qui nécessitent des évolutions ;
- que les acteurs de ces évolutions sont à la fois des individus (la figure de Charles de Gaulle est ainsi fondamentale dans les deux périodes décisives d'évolution de la République) et des acteurs collectifs (une partie mobilisée de la jeunesse en 1968, les mouvements féministes par la suite). Le rôle civique de l'enseignement de l'histoire prend tout son sens ici. Les élèves comprennent que chaque citoyen a un rôle à jouer, par son vote et son engagement, pour faire vivre la démocratie française et les valeurs républicaines.
- que l'égalité hommes-femmes est une conquête relativement récente : elle correspond à un grand changement de société qui n'est pas encore achevé.

L'étude de ce troisième thème est **l'occasion de travailler plusieurs compétences** et en particulier les compétences « **analyser et comprendre un document** », « **coopérer et mutualiser** » et la compétence « **pratiquer différents langages en histoire et en géographie** » en faisant réaliser aux élèves des productions graphiques pour comprendre le fonctionnement des institutions.

Quelle est la place du thème dans la scolarité ?

- **Au cycle 3**, ce thème est abordé au **CM2** : l'étude du sous-thème « Des républiques, une démocratie : des libertés, des droits et des devoirs » est menée à partir d'exemples de libertés et de droits (droit de vote, droits des femmes) conquis. Le [programme d'EMC](#) permet aux élèves d'aborder les traits constitutifs de la République française.
- **Au cycle 4**, l'élève aborde les fondements historiques de la démocratie et de la République française en classe de **4^e**. Le programme invite explicitement à traiter ce thème en lien avec l'EMC. En effet « Les principes d'un État démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex : les institutions de la V^e République) », ainsi que « l'exercice de la citoyenneté dans une démocratie (conquête progressive, droits et devoirs des citoyens, rôle du vote, évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde...) » sont des connaissances et capacités visées en EMC au cycle 4.
- **Au lycée** :
 - En **voie générale**, l'étude de la V^e République est abordée en 1^{ère} ES /L en continuité avec les deux républiques précédentes et en lien avec l'évolution de la société par le thème 5, « Les Français et la République ». En terminale ES/L et en terminale S, le sujet « gouverner la France depuis 1946 » illustre l'échelle de l'État-nation pour le gouvernement.
 - En **voie technologique**, en 1^{ère} STD2A, STL et STI2D, la question obligatoire « La V^e République, un régime inscrit dans la durée », peut être renforcée par un sujet d'étude intitulé « Charles de Gaulle, une vie d'engagements ». En terminale STMG et en terminale ST2S, on aborde le thème « La France sous la V^e République ».

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

Ce thème permet d'aborder les questions majeures suivantes, dans des termes qui ne sont évidemment pas ceux dans lesquels on les posera en classe.

Il concerne **la mise en place des éléments fondateurs de la République et de la société française actuelle**, rend compte de **l'approfondissement démocratique et social de la République française** et questionne **les relations entre les faits politiques et les faits sociaux**.

Après la crise de l'idée démocratique consécutive à l'effondrement de 1940 et à l'affirmation du régime de Vichy, la Résistance a été le lieu d'élaboration d'un projet de refondation démocratique, avec l'introduction de **l'idée de démocratie sociale** (incluant la construction d'un État-providence) et la **volonté de renforcer la place de l'État**. Si l'on y ajoute l'attribution du droit de vote et de l'éligibilité aux femmes, c'est donc un élargissement et une modernisation de la République qui sont initiés par les grandes réformes de la Libération dans cette « dynamique de refondation ». La démocratie a été approfondie et est devenue plus sociale : **le suffrage est véritablement universel puisqu'il est étendu aux femmes et de nouveaux droits sociaux sont affirmés dans la Constitution**.

La **rupture de 1958** et la mise en place du régime politique dans lequel nous vivons **se font en deux temps, en 1958 et en 1962**. Il s'agit de mettre fin à l'instabilité gouvernementale caractéristique de la IV^e République en asseyant **l'autorité du chef de l'État**. **La crise algérienne amène le retour au pouvoir de Charles de Gaulle**, qui tente d'unir toutes les forces politiques derrière lui, à l'exception du parti communiste. Cette union ne dure pas ; la décision de passer à **l'élection au suffrage universel direct du président de la République en 1962** est née du constat fait par le général de Gaulle de la renaissance des divisions au lendemain du règlement de la crise algérienne. Cette réforme fondamentale, approuvée par référendum, est réalisée contre la volonté de tous les grands partis, hormis le parti gaulliste. L'élection du Général en 1965 ne se fait d'ailleurs qu'au second tour, et son désaveu lors du référendum de 1969, consécutif aux événements de 1968, entraîne son départ. **La présidence de Georges Pompidou (1969-1974) garantit la continuité du régime** : un homme qui n'a pas le passé prestigieux de Charles de Gaulle réussit à exercer la présidence dans un style différent.

Les moments de 1981 et de 1986-1988 testent la solidité des institutions : le Parti socialiste et ses alliés gouvernent sans remise en question du cadre institutionnel, et de 1986 à 1988, le Président François Mitterrand et le Premier ministre Jacques Chirac appartiennent à des camps différents. **L'alternance est désormais une réalité**.

Les présidences de **Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981)** et de **François Mitterrand (1981-1995)** sont des moments où prennent place des réponses politiques aux évolutions de la société française : la majorité à 18 ans en 1974, la loi Veil de 1975 sur l'Interruption Volontaire de Grossesse, la loi sur le regroupement familial de 1976, l'inscription de la démocratie française dans un cadre européen (élection du Parlement européen au suffrage universel en 1979, Conseil européen), l'abolition de la peine de mort en 1981, la décentralisation de 1982, les réformes de l'audiovisuel de 1974 à 1987, la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion en 1988 constituent autant d'exemples de **mesures destinées à répondre à des nouveaux défis et à prendre acte des évolutions d'une société qui se transforme**.

Tout cela s'inscrit en effet dans les **grandes évolutions sociales et économiques** qui sont soulignées dans le programme : « place des femmes, nouvelles aspirations de la jeunesse, développement de l'immigration, vieillissement de la population, montée du chômage » (liste à laquelle on peut ajouter le recul du monde agricole). Chacune de ces questions concerne, à des titres divers, l'ensemble des sociétés développées. **Les Trente Glorieuses** initient **un basculement considérable qui s'opère dans les années 1960 et 1970**. Si le principe de l'égalité entre hommes et femmes figurait déjà dans la Constitution de 1946, ce n'est qu'en 1965 que les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur conjoint. **L'évolution des droits des femmes est liée à celle de la famille**. Outre la loi Veil, on note que « l'autorité paternelle est devenue « autorité parentale » en 1970, et que l'année 1975 voit l'introduction du divorce par consentement mutuel. **Le rapport entre les générations évolue** alors même que les jeunes sont de plus en plus nombreux à suivre des études secondaires (la limite de la scolarité obligatoire a été portée à 16 ans en 1959) et commencent à être plus nombreux dans l'enseignement supérieur.

La France est depuis le XIX^e siècle un pays d'immigration, mais les années 1960, marquées par une demande importante de main d'œuvre, **voient l'immigration augmenter et se diversifier**. 1974 marque cependant un tournant considérable : alors que le chômage commence à monter et que le baby-boom est bien fini (le taux de natalité baisse depuis 1965 et ne se stabilise qu'en 1975), la crise économique et la montée du chômage qui s'amorce conduisent à une restriction de l'immigration économique. **Les années 1980 voient apparaître une problématique nouvelle : celle de la « deuxième génération »**, des enfants d'immigrés nés en France, dont on se préoccupe d'assurer une véritable **intégration** sociale, dans un contexte où le chômage est devenu une réalité durable.

Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

Entrer dans le thème par le vote...

L'entrée dans le thème pourrait se faire par le vote On pourrait s'appuyer dans un premier temps sur différentes photographies montrant les Françaises et Français votant, sur une chronologie des différents scrutins organisés entre 1944 et 1947, mais aussi sur des extraits du programme du CNR et du préambule de la Constitution de 1946 : les femmes obtiennent le droit de vote en 1944 et l'exercent pour la première fois en 1945. Le suffrage devient véritablement universel. Les différents scrutins permettent de désigner une représentation locale puis nationale (démocratie représentative) chargée d'élaborer une nouvelle Constitution, approuvée par référendum.

Les deux référendums constitutionnels de 1958 et 1962 peuvent servir de supports à une explication des nouvelles institutions de la V^e République, en s'appuyant par exemple sur des photographies, caricatures, affiches ou archives de l'INA. On fera de préférence construire aux élèves le schéma des institutions nouvelles, plutôt que de partir de celui-ci. La démocratie est plus directe, le référendum de 1969 entraînant même le départ de Charles de Gaulle – il permet de faire le lien avec la crise de 1968 et le nouveau rôle de la jeunesse. La V^e République évolue vers une démocratie d'opinion (utilisation de la télévision et des conférences de presse pour s'adresser aux Français), que l'on pourrait saisir à partir de documents portant sur les campagnes présidentielles de 1965, 1974 et 1981.

... pour en venir aux lois et à la société

Cette entrée par le vote serait complétée par une **présentation historique des lois**, à partir, par exemple, des lois énumérées dans la rubrique précédente, en montrant à quel problème ces lois essaient d'apporter une réponse et quelles évolutions elles entérinent. Cette entrée permet en outre d'enrichir la vision de la citoyenneté qui ne se limite pas au vote et de **donner des exemples de mobilisation**. Un travail en petits groupes sur les exemples des droits des femmes, de la place de la jeunesse dans la société, des questions d'intégration de la population immigrée et issue de l'immigration permettrait de donner une idée plus large des débats publics, tout en travaillant la compétence « coopérer, mutualiser ».

On peut aussi choisir de compléter l'entrée par le vote par une **entrée par le social**, débouchant sur la loi comme tentative d'apporter une solution à des problèmes, mais aussi de répondre à la mobilisation que ces problèmes suscitent. Par exemple, le phénomène de l'immigration et ses conséquences peuvent être abordés à partir des ressources offertes par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et [son site](#).

La figure de **Charles de Gaulle** peut enfin offrir un fil rouge pour une partie du thème. La documentation est abondante, et l'on peut citer les *Mémoires* du général de Gaulle, ses discours, ses interventions télévisuelles, l'abondante production de caricatures et d'affiches qui jalonne sa vie politique. [Le site de la fondation Charles de Gaulle](#) est riche et permet d'accéder à de nombreuses ressources (celles de l'INA par exemple), ainsi qu'aux sites de différents espaces muséographiques (maison natale à Lille, Mémorial de Colombey-les-Deux-Églises, Historial Charles de Gaulle à Paris).

Principaux repères chronologiques à construire

- 1944-1945 : Libération, le général de Gaulle prend la tête du GPRF qui met en œuvre le programme du CNR (ex : création de la sécurité sociale). Les femmes obtiennent le droit de vote.
- 1958 : naissance de la V^e République.
- 1962 : élection du président de la République au suffrage universel direct.
- 1975 : loi Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse.
- 1981 : première alternance, élection de François Mitterrand.

Quelles sont les contributions du thème aux parcours et aux enseignements pratiques interdisciplinaires ?

- **Parcours citoyen** : l'élève, citoyen en devenir, prend conscience du rôle de chaque individu, femme ou homme, en tant qu'acteur du débat démocratique.
- **Parcours Avenir** : la conquête de l'égalité entre les femmes et les hommes est évoquée tout au long du thème, elle pourrait être utilement associée à **un EPI sur la place des femmes dans le monde économique et professionnel**, en lien avec les Langues vivantes et le Français dans la thématique « Information, communication, citoyenneté ».
- **Parcours d'éducation artistique et culturelle** : l'étude de caricatures politiques, ou des affiches de mai 1968, peuvent permettre d'enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Quels sont les écueils à éviter ?

- Faire de la V^e République une histoire institutionnelle désincarnée.
- Ne pas opérer un tri événementiel suffisant, ne pas dégager de moments-clefs et se lancer dans une chronique de l'histoire politique de la période.
- Faire une énumération des transformations sociales du second XX^e siècle déconnectée des réponses politiques qu'elles suscitent.